

# UNE VAGUE DE RÉPRESSION SANS PRÉCÉDENT S'ABAT SUR DES SYNDICALISTES À LA POSTE. LA POSTE POURSUIT SA STRATÉGIE ET N'HÉSITE PAS À RÉVOQUER ET LICENCIER !

## La police expulse un militant syndical !

L'affaire a fait grand bruit : un représentant du personnel, Vincent Fournier, dûment mandaté par SUD-PTT, expulsé manu militari par la police dans un bureau des Yvelines ! Le décryptage organisé par le quotidien Libération démontre que les représentants de la Poste sont prêts à tous les mensonges possibles pour intimider le personnel et ses représentants. Dans un premier temps, la Directrice affirme à la police « qu'il y a un individu inconnu » dans le bureau puis à leur arrivée se ravise en affirmant qu'il n'est pas mandaté pour être présent.

## Tout est faux !

Par un courrier du 6 juillet 2021, notre syndicat des Yvelines a adressé un courrier mandatant cinq militants, dont Vincent, « *habilités à se rendre sur les différents sites* » du département. Réponse du directeur : « *L'accès aux établissements (pour distribuer un tract) est soumis aux conditions suivantes : "une demande préalable écrite doit être transmise au directeur dans un délai raisonnable indiquant le motif et les noms des participants. Le directeur indique les conditions d'acceptation... Ainsi, nous vous prions de nouveau de bien vouloir respecter ces conditions. Nous ne pouvons en l'état prendre en considération votre courrier" !!!*

## Du délit d'entrave permanent !

La direction refuse de reconnaître le mandatement de nos militants au motif qu'ils ne respecteraient pas des règles... qui n'existent pas ! Un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris a récemment sanctionné la Poste pour ce motif que « *faire circuler une pétition en faveur d'un collègue faisant l'objet d'une procédure disciplinaire n'était soumise ni à l'obligation de prévenir la directrice de l'établissement de sa présence ni à l'obtention d'une autorisation préalable* ».

D'ailleurs, le règlement intérieur de la Poste dit la même chose : « *Toute personne extérieure à l'établissement ne pourra accéder aux locaux qu'après autorisation préalable du chef d'établissement ou de son représentant, sauf exercice des droits reconnus aux représentants du personnel et aux représentants syndicaux* ». Une vague de répression sans précédent !

Dans trop de départements, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Calvados, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Réunion, la Poste fait montre d'une répression féroce quand des militant-es osent s'opposer à sa stratégie. Le simple fait de vouloir entrer dans un établissement expose à des sanctions avec des directions de combat qui triturent et interprètent à souhait les textes légaux.

La Poste n'a plus aucun état d'âme, prête à licencier ou révoquer tou-tes celles et ceux qui lui tiennent tête !

La fédération SUD-PTT prend tous les contacts nécessaires auprès des forces syndicales et progressistes pour élargir le soutien et appelle immédiatement à un rassemblement :

**Judi 24 février à 10h30 devant le Siège de la Poste (9 rue Colonel Pierre Avia - Paris 15)**

Paris, le 22 février 2022

Contact : Yann Le Merrer - 06 31 99 00 59



**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 Paris

01 44 62 12 00

sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.org

f @federationSudptt

📧 @fdSudPTT

🌐 federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**